

FICHE D'INFORMATION

VAPORETTE DE TYPE JUUL

INTRODUCTION

Une nouvelle génération de vaporettes (e-cigarettes) a fait son arrivée en Suisse depuis le mois de décembre 2018. La première à être distribuée se nomme JUUL (prononcer « jewel », bijou en anglais). Ce produit, mis sur le marché américain en 2015, occupe à ce jour plus de 70% du marché américain des vaporettes. Son design esthétique, discret et ses goûts attrayants semblent directement s'adresser aux jeunes. Ce document résume les principales informations actuellement disponibles sur ce produit, similaire à d'autres bientôt commercialisés, et propose, si besoin, des liens afin d'aller plus loin.

QU'EST-CE QUE JUUL ?



JUUL ressemble à une longue clé USB, simple à vapoter en toute discrétion. A la différence de la majorité des autres vaporettes, elle utilise des sels de nicotine, qui sont la forme de nicotine la plus proche de la nicotine naturelle.

JUUL est composée d'une batterie et de cartouches. La batterie permet de vaporiser la solution aux sels de nicotine. Elle se recharge sur le port USB d'un ordinateur. Les petites cartouches, appelées « pods » contiennent les sels de nicotine et sont disponibles dans divers goûts, tels que mangue, crème, menthe ou tabac traditionnel. Une cartouche délivre l'équivalent en nicotine d'un paquet de cigarettes et permet à la personne qui vapote de tirer environ 200 bouffées.

JUUL est vendue en Suisse en starter-kit pour le prix de 50 CHF. Les cartouches jetables sont disponibles par paquet de quatre au prix de 18 CHF.

PARTICULARITÉS DES VAPORETTES DE TYPE JUUL

Contrairement aux vaporettes traditionnelles qui utilisent un e-liquide composé de nicotine purifiée (ou nicotine-base), les vaporettes JUUL utilisent des sels de nicotine, extraits de la nicotine-base grâce à l'acide benzoïque. En principe, les sels de nicotine devraient être moins bien absorbés par le corps, mais le recours à l'acide benzoïque, au contraire, en améliore fortement la vitesse d'absorption. Cet acide diminue aussi le pH : l'irritation est moins forte dans la gorge. La personne qui vapote peut ainsi « juuler » de plus grandes bouffées.

Les e-liquides aux sels de nicotine permettent donc de délivrer une forte dose de nicotine par bouffée (plus de 50mg/ml aux Etats-Unis, limitée à 20mg/ml maximum en Europe et en Suisse).

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES

POUR LES PERSONNES QUI FUMENT

En comparaison avec les vaporettes sur le marché, JUUL pourrait offrir certains avantages aux personnes qui souhaitent remplacer leurs cigarettes. En effet, la concentration de nicotine étant plus élevée et proche de celle à laquelle elles sont habituées en fumant, les personnes qui vapotent devraient inhaler moins souvent. Elles absorberaient ainsi moins de composés toxiques et cancérigènes.

POUR LES JEUNES

Fumer des cigarettes est devenu plutôt ringard chez les plus jeunes. JUUL est élégante, facile à utiliser, n'irrite pas la gorge, déclinée en goûts attrayants et sucrés, tellement discrète et facile à dissimuler... À grand renfort de marketing utilisant les réseaux sociaux, les compagnies ne sont-elles pas en train de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de personnes consommatrices de nicotine? Par ailleurs, une exposition à de tels taux de nicotine du cerveau des jeunes en construction peut entraver son bon développement. En raison de son pH plus bas et donc d'une irritation faible de la gorge, JUUL donne peu de signaux d'alarme à la personne qui vapote. Les jeunes pourraient ainsi s'habituer à la nicotine, sans être dérangés par des irritations de la gorge. Sans oublier que les goûts attrayants et sucrés proposés par JUUL constituent une tentation pour les jeunes.

RISQUES

Tout comme les produits du tabac, JUUL contient de la nicotine et peut par conséquent provoquer une dépendance. De plus, des scientifiques ont souligné le potentiel dangereux de toxiques, de formaldéhydes et de certains acides qui pourraient être utilisés pour extraire les sels de nicotine.

Selon l'état actuel des connaissances, les vaporettes semblent avoir un impact moins grand sur la santé que les cigarettes traditionnelles. Cependant, l'Office fédéral de la santé publique recommande malgré tout la prudence, car les effets à long terme sur la santé sont encore largement inconnus et beaucoup de données manquent encore pour donner toute l'information aux consommateurs.

STATUT JURIDIQUE

« Les cigarettes électroniques entrent dans le champ d'application de la loi sur les denrées alimentaires. Depuis le mois d'avril 2018, celles qui contiennent de la nicotine peuvent être vendues librement en Suisse pour autant qu'elles satisfassent aux exigences techniques d'un pays membre de l'UE ou de l'EEE et qu'elles soient déjà légalement sur le marché d'un de ces pays. »

(<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/gebrauchsgegenstaende/e-zigaretten.html>)

Au vu de ce statut juridique, il n'existe pour l'instant aucune disposition légale au niveau fédéral concernant la protection de la jeunesse dans le cadre de la vente de cigarettes électroniques. Concrètement, ni l'âge légal minimal pour la vente des cigarettes électroniques ni la publicité pour ces produits ne sont réglementés. Certains cantons ont toutefois adopté des lois ou sont sur le point de le faire. La nouvelle loi sur les produits du tabac devrait proposer une interdiction de vente aux mineurs. Elle devrait être mise en application au plus tôt en 2021.

Pour combler ces lacunes dans la protection de la jeunesse, l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) a invité les représentants des professionnels de la branche à une table ronde qui a abouti à l'élaboration d'un code de conduite. Ce dernier définit un âge minimum, à savoir 18 ans, pour la vente et restreint la publicité.

A noter que l'Union des transports publics a interdit la consommation de vaporettes dans ses véhicules.

MARKETING... POUR LES JEUNES ?



Les fabricants de JUUL et autres vaporettes affirment que leurs produits ne sont pas destinés aux jeunes mais aux adultes qui souhaitent passer du tabac traditionnel à un produit moins nocif. Ils se veulent rassurants en précisant sélectionner pour leurs campagnes publicitaires des mannequins âgés de 25-30 ans. Ils répètent ainsi des arguments étrangement familiers, utilisés par les cigaretteurs, il y a des années. Mais au regard du design « cool », high tech et coloré et des nombreux goûts amusants disponibles, les milieux de la prévention doutent quelque peu de ces affirmations. Le succès auprès des jeunes américains montre d'ailleurs clairement qu'ils constituent la cible principale de ce produit.

L'agence de santé américaine FDA a réagi pour protéger la jeunesse. Elle a obtenu des fabricants une limitation des parfums, par trop attirants pour les jeunes, des lieux de vente et de la promotion sur certains réseaux sociaux.

PREVENTION

EN TANT QUE PARENTS OU ENSEIGNANTS, VOTRE RÔLE EST AVANT TOUT D'INFORMER ET DE FIXER UN CADRE BIEN DÉFINI

-Adoptez une attitude claire par rapport aux enfants et aux jeunes et au fait qu'ils ne devraient pas vapoter, ni de Juul ou ni d'autres vaporettes, qu'elles contiennent ou non de la nicotine. Dans les établissements scolaires, les règlements relatifs aux cigarettes concernent également les vaporettes.

-Informez-les sur les risques de la consommation de nicotine sur la santé ainsi que sur la rapidité avec laquelle une dépendance peut s'installer, en particulier chez les jeunes.

-Parlez avec les enfants et les jeunes de la nicotine, des différents produits et des stratégies des entreprises qui commercialisent les vaporettes et tous les produits du tabac.

Lausanne, janvier 2019

POUR ALLER PLUS LOIN

www.stop-tabac.ch

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/gebrauchsgegenstaende/e-zigaretten.html>

https://portal.at-schweiz.ch/images/pdf/atinfo/fr/at_info_winter_18_fr.pdf

https://portal.at-schweiz.ch/images/pdf/atinfo/fr/at_info_herbst_18_fr.pdf

Code de conduite (en allemand)

<http://www.swiss-tobacco.ch/wp-content/uploads/2018/10/181022-Codex.pdf>

Cette feuille d'information a été réalisée par

Addiction Suisse
Av. Louis-Ruchonnet 14
Case postale 870
CH-1001 Lausanne
Tél. 021 321 29 11
Fax 021 321 29 40
www.addictionsuisse.ch

**Soutenez-nous avec votre don
au CCP 10-261-7**